

# SAINTE MARIE



## Plan Local d'Urbanisme *Servitudes d'utilité publique*

### DOCUMENT N°6

## 1. Liste des servitudes d'utilité publique

Numéro	Nom de la servitude	Textes de référence	Détail de la servitude	Service responsable
AC1	Servitude relative à la conservation du patrimoine culturel - protection des monuments historiques	Loi du 31-12-1913 modifiée et complétée	<b>Abside de l'église Notre Dame de l'Assomption</b> , classée par arrêté ministériel du 4 novembre 1983 <b>Nef de l'église Notre Dame de l'Assomption</b> , inscrite sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 4 novembre 1983	Unité Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles 10 Rue Bartissol BP 447 66004 PERPIGNAN Cedex
AS1	Servitude relative à la conservation du patrimoine naturel - protection des eaux potables	Code de la Santé Publique arrêté L1321 et suivants	- <b>Forage F2 Sourribes</b> autorisé par DUP du 20.12.1973 modifiée le 14.11.2011 - <b>Forage F3 Oliu</b> autorisé par DUP du 26.02.1986 - <b>Forage F4</b> autorisé par DUP du 15.06.2001, modifiée le 3.11.2004 - <b>Forage Christ</b> (Commune de Villelongue de la Salanque) autorisé par DUP du 26.01.1968	Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Délégation Territoriale des Pyrénées Orientales 12 Boulevard Mercader BP 928 66020 PERPIGNAN Cedex
EL9	Servitude relative à la conservation du patrimoine naturel - passage sur le littoral	Code de l'urbanisme art L.160-6	Bordure littorale de la Commune (bande de 3 mètres grévant les propriétés riveraines du domaine public maritime)	DDTM 2 rue Jean Richepin 66020 PERPIGNAN Cedex
PT3	Servitude concernant les télécommunications	Code des postes et télécommunication art. L.48	Câble réseau structurant FO 66-304 12/FO en conduite le long des RD81 (côté ouest de Sainte Marie à Canet) et RD12 (côté sud de Saint Marie à Villelongue)	France Telecom Unité Régionale de réseau Montpellier URR Languedoc Roussillon 12 rue de l'expansion 48009 MENDE Cedex
PM1	Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles	Loi n°87-565 du 22 juillet 1987 Loi n°95-101 du 2 février 1995 Décret n°95-1089 du 5 octobre 1995	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de Sainte Marie la Mer approuvé par arrêté préfectoral du 19 mai 2004	DDTM 2 Rue Jean Richepin 66020 PERPIGNAN Cedex